



COMMUNIQUE DE LA DTN-FAF GRAVE DERAPAGE AU SUJET DU CAS DE L'ENTRAINEUR ZELFANI



La Direction technique nationale (DTN) de la Fédération algérienne de football dénonce avec vigueur les propos graves prononcés, il y a quelques jours, par un journaliste lors d'une émission TV au sujet du cas de l'entraîneur tunisien engagé par la JS Kabylie Yamen ZELFANI. Malheureusement, ce dernier s'est manifesté, lui aussi, lors d'une "conférence de presse" pour s'attaquer à la personne du DTN.

Ces propos inadmissibles, amène de la part de la DTN-FAF les réponses suivantes :

1. Le journaliste affirme que le **"cas Zelfani est louche"** sans apporter la moindre preuve de ce qu'il avance, ni il ne s'est rapproché de la DTN pour s'informer comme le fait tout journaliste professionnel qui se respecte.
2. Que la **"DTN insiste qu'il ne sera pas qualifié quoi qu'il arrive"** ! Où et quand la DTN a insisté et déclaré ou mentionné que M. ZELFANI ne sera pas qualifié quoi qu'il arrive ? Est-ce la Direction de la JSK qui est demanderesse dans ce cas ou la DTN pour que ce journaliste emploie le verbe "insister" ?
3. Que **"d'autres clubs ont bénéficié d'une dérogation et d'autres entraîneurs locaux sont qualifiés sans avoir la licence CAF A"**. Ces propos démontrent non seulement la méconnaissance par ce journaliste des règlements qui régissent le football algérien, mais aussi la tentative de manipulation flagrante d'une opinion qui n'est pas dupe. La seule dérogation décidée par la DTN, c'est celle concernant les entraîneurs algériens détenteurs d'un diplôme de 3^{ème} degré délivré par le Ministère de la jeunesse et des sports (MJS) afin de leur permettre d'activer.

Ce n'est malheureusement pas le cas de M. ZELFANI dont le diplôme remis n'est pas admis par la réglementation algérienne.

4. ***“Il pense que c’est prémédité et qu’ils font ça pour perturber la JSK aux dépens d’une équipe concurrente pour le titre (CRB)”***. Sans apporter encore une fois la moindre preuve, ce journaliste fait dans la fiction et la *fitna*, voire dans la diffamation. Attitude et propos auxquels il devra y répondre devant la justice algérienne.
5. Comment peut-on d’ailleurs oser une telle outrecuidance et remettre en cause, avec une légèreté déconcertante, la probité et l’honnêteté des responsables de la DTN dont le rôle est de servir, aider et accompagner le football national et les clubs algériens et non pas comploter dans leur dos ?
6. Le journaliste persiste dans son délire en affirmant également que ***“le comportement de la DTN est énigmatique et que la direction de la JSK a des preuves qu’il y a un complot contre ce club et des personnes sont derrière tout ça”***. Ce journaliste devra assumer son obstination à propager des informations fausses et mensongères qui constituent une transgression des règles de déontologie de ce noble métier qu’est celui de journaliste.
7. Les mensonges n’engagent que ceux qui les croient et la DTN-FAF est profondément convaincue que l’opinion sportive nationale possède le discernement nécessaire pour ne pas être trompée ni manipulée par un tel verbiage grossier qui n’honore nullement son auteur.
8. Enfin, la JSK, dont la direction est restée respectueuse, est et demeure un grand club que la DTN-FAF respecte et aidera dans les limites de ce que prévoit la réglementation et n’a pas besoin d’avocat populiste d’un tel acabit.